



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 29 mars 2007

Le vingt-neuf mars de l'année deux mille sept, à dix heures, le Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, dûment convoqué, s'est réuni à Maussane les Alpilles sous la Présidence de monsieur Gérard Jouve, Président du syndicat.

#### **Etaient présents :**

Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Floriane Durrbach – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Jean-Louis Ollivier – Maire d'Orgon, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Mireille Henry – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire-adjoint de Saint Rémy de Provence, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Olivier Bussière - Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud - Conseiller municipal de Sénas, Catherine Levraud – Conseillère régionale, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Président du Syndicat mixte.

#### **Etaient également présents :**

Marie-Pierre Hoareau – chargée de mission au Conseil régional PACA  
Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

#### **Etaient absents excusés et ont donné pouvoir :**

Françoise Floupin – Conseillère régionale, a donné pouvoir à Catherine Levraud

#### **Etaient absents excusés :**

Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon  
Rémy Fabre – Maire de Sénas  
Lucien Limousin – Conseiller général  
Claude Vulpian – Conseiller général  
Hervé Schiavetti - Conseiller général  
Daniel Conte – Conseiller général  
Jacky Gérard – Conseiller général  
Léon Vachet – Conseiller régional  
Stéphanie Van Muysen – Conseillère régionale  
Nicette Aubert – Conseillère régionale

## **DELIBERATION N° CS-2007-04**

### **Objet : Débat d'Orientation budgétaire**

## Monsieur le Président expose :

- Que du fait de la création du parc, le calendrier 2007 des décisions budgétaires a non seulement dû être décalé, mais de plus devra se faire en 2 phases :

### Phase 1 :

- DOB le 29 mars 2007
- Présentation et vote du BP 2007 le 12 avril (date butoir fixée au 15 avril 2007 du fait d'année d'élection. Cf loi de finances)

### Phase 2 : Actions et contrat de parc année 2007

- L'année 2007 est également l'année charnière des contrats de projet. La négociation entre la Région et l'Etat est en cours de finalisation. Viendront ensuite les signatures entre la Région et les parcs pour le plan d'action et le financement des programmes correspondants.
- La présentation et le vote de la DM (Décision modificative / Budget supplémentaire) est à prévoir à partir de Juin

### Les grands principes :

- Un débat d'orientation budgétaire pour un budget de fonctionnement de base et un budget d'actions actées ou reprises sur 2006 en fonctionnement et en investissement
- Un plan d'actions présenté en DM car :
  - soumis à l'examen des différentes commissions dont l'installation est prévue en avril et la mise en œuvre début Mai.
  - réalisé en fonction de subventions spécifiques

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

### **RECETTES**

Pour assurer le fonctionnement 2007 le Parc naturel régional des Alpilles dispose des recettes suivantes :

- les cotisations statutaires
- la dotation de l'Etat
- les subventions ou participations de la Région, l'Etat via la DIREN notamment pour la réalisation du guide DNDA ( découverte Nature Dans les Alpilles), de la mission Natura 2000, et du Conseil général.

Au total, et hors reprises 2006, la proportion de la totalité des recettes de fonctionnement 2007 par source est la suivante : Région environ 54 %, CG13 environ 22 %, DIREN 13 % environ et communes 11 %, et divers 0,02 %

### **DEPENSES**

Il est présenté ci-dessous les différents volets qui composent la section : le volet « charges fixes », le volet « nouvelles opérations » et le volet « reprise » des opérations déjà votées ou déjà financées.

### **Charges fixes incompressibles se décomposant en :**

- les frais de personnel et d'indemnités,
- les dépenses de fonctionnement de la structure (électricité, eau, assurance, nettoyage des locaux, locations, affranchissement, téléphone, frais de formation, déplacements, indemnité au comptable, fournitures, petit équipement, annonces et insertions, gratifications de stages, etc.)

- les cotisations obligatoires (ex : Fédé des parcs)
- les dépenses imprévues qui constituent la réserve pour l'autofinancement des actions
- les dépenses liées aux emprunts
- le virement à la section d'investissement

## **Positionnements pris lors du Débat d'orientation Budgétaire :**

### **☛ Frais de personnel et de charges de fonctionnement général de la structure**

#### **1. Contractualisation d'une assurance du personnel**

(pour remboursement frais liés aux arrêts de maladie, d'accidents du travail... pour les titulaires et les stagiaires et éventuellement contractuels du PNRA) : suite à la consultation lancée par le CDG , une enveloppe allant de 8.400 € à 11.100 € sera à prévoir pour l'intégralité du personnel qu'ils soient fonctionnaires ou les contractuels

#### **2. Prévention et surveillance des incendies de forêts – Poursuite de l'action en 2007 – Recrutement des agents**

En 2006 , à titre expérimental, une équipe de 4 personnes travaillant en binôme a été mise en place, le bilan de cette année d'expérimentation fait apparaître que pour l'année 2007, cette opération, pour être efficace méritera d'être développée en portant l'équipe à 8 personnes au minimum et 12 au maximum.  
Le budget 2006 pour cette opération était de 28 500 € avec un financement du Conseil régional de 80 %

Pour 2007, année de création du parc le Conseil régional, vient de nous informer qu' à titre exceptionnel, il doublera les montants alloués en 2006 afin de permettre a minima le recrutement de 8 APSIF, soit un montant de 45 600 € .  
Lors du débat il a été précisé que cette opération est essentielle pour la sensibilisation du public et

- qu'il est important d'insister sur le fait que la modification de l'arrêté préfectoral permettra une extension des périodes d'accès au massif et que de fait en 2007, il est absolument nécessaire de prévoir une équipe plus importante pour une meilleure efficacité
- que la demande de subvention soit faite comme l'an dernier c'est-à-dire à hauteur de 80 %
- que seules soient inscrites les dépenses sur le budget 2007
- que par ailleurs, le budget devra prévoir la création de tee shirt et gilets identifiés « Parc des Alpilles » pour élus et techniciens pour faciliter la reconnaissance des personnes amenées à intervenir sur le territoire.

#### **3. Location d'un 3<sup>ième</sup> véhicule (DA) neuf ou occasion:**

- sur la base d'une enveloppe de 250 € à 350 € parmois environ
- sur la base d'un véhicule propre : mixte GPL/Essence , dont l'essence pourra être à terme remplacée par l'éthanol dès qu' une plate forme sera mise en place.

#### **4. Pôle communication :**

La nécessité de créer des événementiels, d'être présent sur les marchés, sur les salons et animations territoriales, nécessite une cheville ouvrière pour marquer l'action du parc dès sa 1<sup>ère</sup> année.

## Moyens humains et financiers à mettre en œuvre :

Il sera recruté une personne dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Le Parc naturel régional des Alpilles peut recruter des agents dans le cadre des contrats d'avenir.

### Le contrat d'avenir :

*Personnes concernées* : bénéficiaires du RMI, de l'ASS, de l'Allocation de parent isolé, de l'Allocation aux adultes handicapés

*Temps de travail* : 26 heures

*Durée du contrat* : CDD de 24 mois

*Pas de limite d'âge*

Cependant, si le salarié est âgé de + de 50 ans ou est reconnu travailleur handicapé, la durée du contrat peut être portée à 5 ans.

*Pas de condition de diplôme*

*Taux de prise en charge par l'Etat :*

- les 6 premiers mois : 90 %

- les 6 mois suivants : 75 %

- les 12 mois restants : 50 %

Exonération d'une partie des charges patronales

**Coût pour le syndicat : 2.150 € la 1<sup>ère</sup> année, 6.140 € la 2<sup>ème</sup>**

**Coût total à inscrire : 12.290 € environ pour 26 heures en moyenne / semaine, modulables sur l'année.**

## Numéro spécial de Terres Sauvages :

La Fédération des parcs dans le cadre des 40 ans des parcs va permettre aux Alpilles et aux 44 autres parcs, l'édition d'un numéro spécial parc. L'opération est gratuite (comprise dans la cotisation fédé et une partie prise en charge par Terres Sauvages).

Sous réserve du résultat final et une fois uniquement le N° édité et l'accord des élus, prévoir l'acquisition de 200 exemplaires représentant un crédit de 1 500 € pour qu'ils puissent être destinés aux acteurs locaux, institutionnels, visiteurs officiels, commune du parc.

## **☛ Points nouveaux inscrits en charges fixes ou déjà délibérés**

1. **Cotisation obligatoire à la Fédération des parcs naturels de France (env 11.000 €)**

2. **Cotisation à ATD 13** (décision du CS du 9 novembre 2006) env 3000 €

3. **Convention de partenariat** et de fonctionnement avec :

CCI

CA 13

CDT

CPIE

*NB : la convention foncière avec la SAFER prévue dans la charte est prévue dans le cadre du plan d'action et sera donc proposée en DM*

*Il est annexé à la présente un exemple de modalités d'action ou de travail à mener dans le cadre de ces conventions de fonctionnement et de partenariat prévue dans la Charte*

☛ **Actions déjà financées ou prévues en 2006**

**ou dont les financements sont déjà acquis pour 2007**

**Actions financées par le Conseil régional (subventions obtenues, opérations engagées, fonds versés ou en cours de versement, soit environ 55 000 €):**

- édition de la charte (papier et Cdrom complète et synthèse et des annexes) et du résumé
- Identification des communes du PNRA par la mise en place de drapeaux, oriflammes et autres supports
- Découverte nature dans les Alpilles
- Journée DFC I- RTI
- Opération de promotion de création du PNRA sur salons et fête de création du parc

**NB : à mettre en place au plus vite**

A propos de l'identification des communes du Parc naturel régional des Alpilles, il est précisé qu'il devra être fourni rapidement aux communes les modèles de panneaux d'entrée des communes en utilisant la signalétique adaptée aux parcs naturels régionaux. Ces panneaux d'entrée de ville conformes à la réglementation en cours, sont de couleur marron et blanc et de forme rectangulaire. Ils seront réalisés par une commande directe des communes.

**Actions financées par la DIREN**

- ZPS (reprise des 20 000 euros acquis en 2004)
- Déséquipement des sites d'escalade – convention avec la FFME (3 600€) dans la cadre de Natura 2000

**Autres actions internes :**

- Répondeur téléphonique zone rouge (1 500 € maximum)
- Plaquette CDTE ( délibération 06, 3000 € financement CG13 et CDTE)
- Rustica : 80 livres en pré achat organisé par la fédération des parcs (1 500 €) ( délibération 06)
- Diagnostic environnemental du syndicat en partenariat avec la CCI (200 €)

**Dépenses imprévues : réserve pour autofinancement du plan d'action du parc à prévoir en DM.** (Cf. présentation du DOB)

**Section fonctionnement, en volumes :**

**La section devrait s'équilibrer en dépenses et recettes autour d'un volume d'environ 1million 100 mille euros.**

**En recettes, l'excédent 2006 représentera environ 12 % du financement de la section. Il comprend notamment une part des opérations reprises et déjà financées.**

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

### **Programmes déjà engagés ou déjà validés et financés**

#### **1°PIDAF :**

Solde animation année 2006  
Solde actualisation du PIDAF  
Solde travaux – programme 2003 avec Maîtrise d'œuvre)  
Travaux programme 2004  
Travaux programme 2006

*subventions acquises*

#### **2°Opération TAZIEFF 2006**

*subventions acquises*

#### **3°RTI 2003**

Poursuite de la phase 3 : études et travaux

*subventions acquises*

#### **4°Maison du Parc**

-Poursuite volet acquisition (remboursement crédit relais) : inscription du volet travaux en DM.

*subventions acquises*

- *Ingénierie lancement phase travaux*

#### **5°Informatique et agencement**

Poursuite de l'aménagement et équipement des locaux

*subventions acquises pour le CG13  
(présenté en mars pour la Région)*

#### **6°Travaux d'entretien DFCI**

Mise en place d'une ligne pour prise en charge par le PNRA des travaux d'entretien DFCI  
**Délib 06. Uniquement en dépenses.**

#### **7°HYDRAULIQUE BASSIN VERSANT SUD**

Nouveau plan de financement  
- Désengagement de l'Etat, report sur l'Agence de l'Eau  
- Subvention Région à compléter

**Délib 06. opération engagée**

#### **8° RTI 2005**

*subventions acquises pour la part  
CG13 et de la Région PACA*

## **NOUVEAUX PROGRAMMES**

### **ayant fait l'objet d'une délibération du Comité syndical**

#### **1° RTI 2006**

Enveloppe prévisionnelle de 82 500 € HT

## **2 PIDAF 2007**

Travaux : Enveloppe prévisionnelle de 229 400 € HT

Animation 2007 : 42 620 €

## **3 Opération TAZIEFF 2007**

Montant prévisionnel : 4 536 € TTC

## **4 Site interne et Logiciel informatique**

Création du site et évaluation ( EVAL)

**Délib 06. Uniquement en dépenses. Subvention en cours (groupée avec Luberon demande de 80% de financement)**

**Financement 80 % de toutes les opérations sauf animation PIDAF (50% Région, 50% budget propre) .**

**La part d'autofinancement est assurée par les communes par péréquations financières conformément à la délibération n°2006-2 5**

***Mettre en dépenses imprévues la réserve restante pour base autofinancement des actions futures du plan d'action.***

*La commission confirme que les dépenses liées à la DFCl et à la RTI sont prises en charge à hauteur de 20 % par les communes par le système de péréquations financières par solidarité entre les 16 communes des Alpilles  
De ce fait, la participation des communes pourra être allégée par utilisation des fonds libres dégagés seulement pour les autres programmes*

## ***En volumes :***

***La section va s'équilibrer en dépenses et recettes autour d'un volume d'environ 2 millions d'€***

***En recettes, l'excédent 2006 (élevé notamment du fait de la Maison du Parc) représentera environ 1/3 du financement de la section.***

# Annexes

## **Convention de fonctionnement et de partenariat**

Pour la mise en œuvre de la charte, et en vue d'assurer la cohérence et la synergie de leurs actions respectives, le Parc des Alpilles a vocation à s'appuyer en priorité sur les partenariats avec les structures existantes compétentes **conformément à ce qui est inscrit dans la charte du parc.**

Par ailleurs, pour appuyer le fonctionnement de ses instances, pour assister le Comité syndical et son Président et appliquer leurs décisions, **la charte et ses annexes prévoient que** le Parc naturel régional des Alpilles se dotera d'une équipe de projet, organisée de manière à être au service de la mise en œuvre de la charte du Parc.

**Les conventions de fonctionnement et de partenariat ciblent cette double inscription de la charte.**

**La collaboration entre la CCIPA, Chambre d'agriculture, ..... et le PNRA s'articule donc autour de trois volets : opérationnel, constitutionnel, institutionnel**

- 1<sup>er</sup> Volet -Opérationnel : **par la mise à disposition et la mise en commun de moyens techniques et humains**
- 2<sup>ème</sup> Volet -Constitutionnel : **dans le cadre de programmes d'actions conformes aux orientations de la Charte et dont l'organisme visé ( CCIPA, CA 13, CDT, ...) a compétence pour se voir confier la mise en œuvre,**
- 3<sup>ème</sup> Volet -Institutionnel : par la représentation et par la poursuite de la participation de ces organismes aux différentes commissions et instances du parc, et réciproquement pour le PNRA .

## **⇒ Des conventions de mutualisation de moyens pour un plus de cohérence et un plus d'efficacité, et une économie significative.**

- Les partenaires signataires s'entendent pour mettre en commun leurs forces et moyens et pour qu'un collaborateur de l'organisme concerné (CCIPA, CA13, CDT13 ...) soit désigné pour être mis à disposition du PNRA.
- Cette mise à disposition s'accompagne d'une contrepartie financière permettant à l'organisme concerné de se réorganiser et de doter l'équipe permanente du parc d'un véritable référent identifié comme étant la personne en charge du domaine concerné sur le territoire du Parc. Exemple, pour la convention avec la CCI, le chargé de mission du parc « Développement économique et social durable » est Patrick Deloustal, pour la convention avec la Chambre d'agriculture, le chargé de mission du parc « Agriculture » est Jean Marc Bertrand etc.... L'équipe du parc est ainsi dotée de moyens conséquents et de personnel de haut niveau qui coordonne également les services des structures concernées en vue de l'intégration des objectifs de la charte dans leurs actions. Référent pour le parc, cette personne joue un rôle pivot au sein de la structure concernée afin de mobiliser ses différents services qui sont ou seront amenés à travailler sur tel ou tel domaine des axes de la charte concernés et cités dans la convention .
- Dotée d'un bureau de permanence au siège du Parc et d'un bureau principal au sein de l'organisme qui conventionne (CCIPA, CA 13 ...) cette personne, identifiée au sein de



l'organigramme du PNRA et de cet organisme, aura en charge notamment :

Pour la convention avec la Chambre de commerce et la chambre d'agriculture,

- la coordination des missions correspondant aux axes et objectifs de la Charte visés dans la convention
- l'animation de la commission « Développement économique et social durable : commerce, entreprises, artisanat » pour la CCI et « Agriculture et espace rural » pour la Chambre d'agriculture
- l'animation et le suivi du programme d'actions relevant et découlant de cette commission
- le montage des dossiers de financements pour les opérations engagées par le Parc naturel régional des Alpilles dans les domaines d'intervention prévus à l'article 2
- la participation à l'ensemble des actions conduites par le PNRA et relevant du développement économique et social pour la CCI et de l'agricole pour la CA 13, dans les limites fixées par l'avenant annuel qui en précisera le détail.

Pour la convention avec le CDT :

- l'animation de la commission « Tourisme »
- l'animation et le suivi du programme d'actions relevant et découlant de cette commission.
- la participation à l'ensemble des actions conduites par le PNRA et relevant du tourisme, dans les limites fixées par l'avenant annuel qui en précisera le détail.

Pour la convention avec le CPIE :

- l'animation de la commission « Connaissance et vie du territoire ... »
- l'animation et le suivi du programme d'actions relevant et découlant de cette commission
- la participation à l'ensemble des actions conduites par le PNRA et relevant de ce domaine, dans les limites fixées par l'avenant annuel qui en précisera le détail.

**Précision sur le référent visé dans le cadre de cette convention :**

*Cette personne doit avoir une connaissance approfondie de l'organisation et des missions de l'organisme concerné qui conventionne ainsi que de la Charte du PNRA et des problématiques de développement durable dans un territoire de projet. C'est par cette connaissance précise qu'elle sera en mesure de favoriser la bonne mobilisation des compétences liées au domaine et partenaires concernés.*

*La mise à disposition signifie que la personne restera salariée de l'organisme qui conventionne et rendra compte de son activité au sein du PNRA, notamment dans le cadre des réunions annuelles de bilan et de concertation. Cette double appartenance et cette double tutelle seront un plus pour alerter respectivement le Président du PNRA et le Président de l'organisme concerné, en cas de besoin de clarification de l'articulation des objectifs et missions de chaque structure. Cette double tutelle s'exerce sur l'intégralité des missions que cette personne exerce dans le cadre de la dite convention.*

Les enveloppes prévues pour les conventions vont de 15 000 € par an (TTC), pour le CPIE à 30 000 € par an (pour la CA 13).

**Fin de présentation**

**Le Comité syndical du syndicat de gestion du Parc naturel régional des Alpilles,  
a tenu le Débat d'Orientation Budgétaire sus exposé,  
et il a été débattu des orientations du Budget 2007.**

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
**le Président**

**Gérard Jouve**